



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet de révision du zonage pluvial de la Ville de Paris

Par arrêté municipal, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique du jeudi 12 juin 2025 à 9 h au vendredi 27 juin 2025 à 17 h.

L'enquête publique a pour objet le projet de révision du zonage pluvial porté par la Ville de Paris, portant sur l'ensemble du territoire parisien, y compris le bois de Boulogne et le bois de Vincennes. Ce projet vise à modifier les règles de gestion des eaux pluviales et la délimitation des zones où elles sont applicables. Ces règles sont opposables aux projets de constructions neuves, d'extension, de surélévation et de restructuration lourde de constructions existantes, ainsi que d'aménagement et de réaménagement d'espaces non bâtis.

L'enquête publique est ouverte du jeudi 12 juin 2025 à 9 heures au vendredi 27 juin 2025 à 17 heures, soit pendant 16 jours consécutifs.

Madame Marie-Claire EUSTACHE, architecte, urbaniste, programmatrice, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Monsieur Stanley GENESTE, consultant en urbanisme et en aménagement, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement, 1 place d'Italie, 75013 Paris.

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public contient notamment le projet de révision du zonage pluvial, les informations environnementales se rapportant au projet, ainsi que la décision rendue par la Mission régionale d'autorité environnementale sur ce projet en mai 2025.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête prévus à cet effet, aux lieux indiqués ci-dessous, pendant les horaires d'ouverture habituels.

De plus, afin d'informer le public et de recevoir ses observations écrites ou orales, la commissaire enquêtrice tiendra des permanences aux lieux et horaires indiqués ci-dessous.

Mairie de Paris Centre  
2 rue Eugène Spuller, 75003 Paris  
Jeudi 26 juin 2025 de 16 h à 19 h

Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement  
1 place d'Italie, 75013 Paris  
Jeudi 19 juin 2025 de 16 h à 19 h

Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement  
2 place Ferdinand Brunot, 75014 Paris  
Samedi 14 juin 2025 de 9 h à 12 h

Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement  
1 place Jules Joffrin, 75018 Paris  
Vendredi 27 juin 2025 de 14 h à 17 h

Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement  
6 place Gambetta, 75020 Paris  
Mercredi 18 juin 2025 de 9 h à 12 h

Pendant le délai de l'enquête, le public peut également consulter le dossier sur internet et consigner ses observations et propositions sur un registre numérique sécurisé, accessible et consultable à l'adresse suivante :

[www.registre-numerique.fr/zonage-pluvial-paris](http://www.registre-numerique.fr/zonage-pluvial-paris)

Ces éléments sont également disponibles sur le poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête pendant les horaires d'ouverture habituels.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent également être adressées :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [zonage-pluvial-paris@mail.registre-numerique.fr](mailto:zonage-pluvial-paris@mail.registre-numerique.fr)
- par courrier postal au siège de l'enquête publique : Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement, à l'attention de Madame Marie-Claire EUSTACHE, commissaire enquêtrice, enquête publique portant sur la révision du zonage pluvial de la Ville de Paris, 1 place d'Italie, 75013 Paris.

Toute observation déposée sur le registre dématérialisé ou envoyée par courriel ou par courrier postal reçue après le vendredi 27 juin à 17 heures ne sera pas prise en compte.

Toute information sur le projet de révision du zonage pluvial peut être demandée :

- par courrier postal à l'adresse suivante : Ville de Paris, Direction de la propreté et de l'eau, Service technique de l'eau et de l'assainissement, Division des études, de l'hydrologie et de la qualité de l'eau, 27 rue du Commandeur, 75014 Paris ;
- par téléphone auprès du même service au 01 53 68 24 33.

À l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice disposera d'un délai de 30 jours à réception des registres d'enquête pour établir un rapport et rendre des conclusions motivées sur le projet de révision du zonage pluvial. Ce dernier sera ensuite soumis à la délibération du Conseil de Paris en vue de son approbation et de son annexion au Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLU<sub>b</sub>) de la Ville de Paris.

Des copies du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- aux mairies de Paris Centre et des 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements ;
- à la Préfecture de la Région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris ;
- à la Ville de Paris, Direction de la propreté et de l'eau, Service technique de l'eau et de l'assainissement, 27 rue du Commandeur, 75014 Paris ;
- sur le site internet de la Ville de Paris : [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ;
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : [www.registre-numerique.fr/zonage-pluvial-paris](http://www.registre-numerique.fr/zonage-pluvial-paris).

EP 25-373 / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)